



FICHE-CONSEILS #10

LES ÉTAPES DE LA NÉGOCIATION GEPP - TRANSCO EN TPE-PME

1 Identifier au sein de l'entreprise les acteurs de la négociation

2 Se mettre d'accord sur le cadre de la négociation (PQQCOQ)

3 Poser un diagnostic partagé (en utilisant les 3 mentions facultatives)

4 Co-produire l'évolution des différents métiers

5 Lister les emplois fragilisés (toujours en concertation)

6 Rédiger votre accord GEPP (cf modèle)

7 Le proposer pour signature et/ou consultation selon la situation de votre entreprise (taille, DS, CSE, mandatement, etc.)

8 Après validation de l'accord, télétransmettre l'accord GEPP à la Driets sur la plateforme de téléprocédure

9 Réceptionner la confirmation de dépôt

10 Transmettre l'accord GEPP et le récépissé de dépôt à Transitions Pro Ile de France